



Schéma de Cohérence Territoriale de l'Arrageois

Rapport de présentation

Pièce I du dossier de SCoT

Approbation du SCoT, le 26 juin 2019



Sommaire

Conformément au Code de l'urbanisme, le rapport de présentation se compose des 8 parties suivantes :

1.0 RESUME NON TECHNIQUE

1.1 DIAGNOSTIC PROSPECTIF ET ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1.1.0 Partie transversale.

- Cette partie constitue une présentation générale, transversale et synthétique du diagnostic, et peut être utilisée seule, les autres cahiers ci-après représentant un complément détaillé et thématique des questions abordées ici.
- En outre, cette partie est établie dans une logique prospective afin de mieux mettre en évidence, avec un point de vue dynamique, les enjeux et potentiels territoriaux, les appuis à la réflexion pour la construction du projet. En particulier, sa partie 3 et sa conclusion générale s'inscrivent dans cet exercice prospectif mené dans la démarche du SCoT.

1.1.1 Le cahier 1, qui comprend les compléments du diagnostic transversal sur les thématiques relatives à la démographie, à l'habitat, à l'économie, aux transports, aux équipements et services et au paysage.

- Pour l'analyse de la consommation d'espace, se référer au chapitre 1.2 du présent rapport de présentation.

1.1.2 Le cahier 2, qui correspond à l'état initial de l'environnement, intégrant à la fois un document de synthèse et des fiches techniques annexes.

1.2 ANALYSE ET JUSTIFICATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE

1.3 EXPLICATION DES CHOIX POUR ETABLIR LE PROJET

1.4 ARTICULATION DU SCoT AVEC LES AUTRES PLANS

1.5 EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

1.6 INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCoT

1.7 PHASAGE ENVISAGE

